



RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Guide pour les personnes désirant entreprendre une démarche de RAC
(révisé à l'automne 2025)

cegepat.qc.ca/formationcontinue
rac@cegepat.qc.ca

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à une personne adulte de faire reconnaître officiellement ses compétences acquises à travers des expériences de vie et de travail, en relation avec un programme d'études.

L'équipe RAC du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue accompagne les personnes candidates dans leur démarche en mettant à leur service une équipe expérimentée et dévouée, en ayant à cœur la réalisation de leur projet.

Ce guide constitue une première introduction à une démarche de RAC. Il permet de mieux comprendre son fonctionnement, ses conditions ainsi que les programmes disponibles en RAC au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Après avoir consulté ce document et visionné la capsule d'information, si des questions demeurent, il est possible de communiquer avec l'équipe RAC. Celle-ci se fera un plaisir de fournir des précisions supplémentaires et d'accompagner les personnes candidates dans la suite de leur projet.

Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est possible pour les programmes suivants :

- AEC Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK);
- DEC Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)*;
- DEC Techniques d'éducation spécialisée (351.A1)*.

* Pour le diplôme d'études collégiales (DEC), la formation générale, l'épreuve uniforme de français ainsi que l'épreuve synthèse de programme doivent obligatoirement être complétées et réussies afin d'obtenir le diplôme (voir *Composantes d'un DEC et d'une AEC* à la page 6), même dans le cas d'une démarche de RAC.

Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la démarche de RAC s'effectue presque entièrement à distance. Ce mode de fonctionnement implique certaines exigences, tant sur le plan de l'autonomie que des outils technologiques :

- Disposer de la motivation et de la discipline nécessaires pour consacrer, chaque semaine, un nombre d'heures suffisant à son cheminement en RAC;
- Avoir accès à un ordinateur équipé d'une webcam et à une connexion Internet fiable;
- Utiliser le logiciel Microsoft Word puisqu'il y aura des productions personnelles à réaliser (travaux écrits);
- Être en mesure d'accéder aux plateformes Zoom et Microsoft Teams à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un cellulaire pour la réalisation d'entretiens individuels et de périodes d'observation à distance.

Pour débiter votre démarche, nous vous invitons à nous contacter par courriel en précisant votre prénom, votre nom, vos coordonnées ainsi que le programme d'études visé :

rac@cegepat.qc.ca

Qui peut entreprendre une démarche de RAC?

- Une personne adulte ayant une expérience significative dans un domaine en lien avec un programme d'études (au moins deux années à temps plein dans le domaine visé et dépendant du programme);
- Une personne adulte quasi diplômée d'un programme technique et qui a acquis une expérience significative sur le marché du travail en lien avec les compétences manquantes.

Les avantages à entreprendre une démarche de RAC

- Il s'agit d'une démarche personnalisée qui avance au rythme de la personne candidate;
- La majorité des étapes peuvent se faire à distance sans avoir à se rendre dans l'un des campus du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- La personne en RAC est accompagnée et soutenue tout au long de sa démarche;
- La reconnaissance officielle des acquis extrascolaires.

La RAC n'est pas

- Un programme de formation ou un processus de perfectionnement;
- Une manière de se faire reconnaître des cours;
- Un retour aux études;
- Une reconnaissance des diplômes obtenus dans un autre pays ou une autre province;
- Une démarche d'orientation professionnelle.

Les conditions d'admission

Au niveau scolaire :

- Satisfaire aux conditions d'admission du programme;
- Répondre aux conditions d'admission du règlement sur la réussite scolaire et l'admission du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Au niveau extrascolaire :

- Posséder une maîtrise de niveau collégial de la langue française écrite et parlée (des tests peuvent être exigés);
- Détenir une expérience sur le marché du travail pertinente, suffisante et directement en lien avec le programme, d'au moins deux années à temps plein;
- Être citoyen canadien ou détenir sa résidence permanente;
- Être admis en RAC suite à l'autoévaluation et à l'entrevue de validation.

Les coûts de la RAC

Pour la demande d'admission en RAC (frais non remboursables) :

Droits d'admission (payables au SRAM) :	30,00 \$*
Analyse du dossier :	70,00 \$
Total des frais pour la demande d'admission :	100,00 \$*

Pour la démarche RAC :

Par compétence reconnue (jusqu'à un maximum de 500 \$)	50,00 \$ / compétence
Demande d'équivalence de cours	20,00 \$ / cours
Demande de substitution	Aucuns frais

* Frais remboursables seulement pour les candidats en éducation à l'enfance et admis en RAC96.

D'autres frais peuvent s'appliquer si la passation de différents tests est requise et si une analyse de la scolarité internationale doit être faite par le SRAM.

Les frais de scolarité s'appliquent selon les cours à suivre, s'il y a lieu.

Mythes et réalités

- **La RAC permet d'obtenir une équivalence de diplôme : FAUX**

La RAC permet de venir reconnaître les compétences maîtrisées en lien avec un programme de formation québécois. Elle ne vise donc pas à reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger.

- **La RAC est un raccourci pour obtenir mon diplôme : FAUX**

Débuter une démarche de RAC demande du temps et des efforts et la personne candidate aura peut-être à suivre certains cours pour combler les lacunes en lien avec les compétences du programme de formation visé. Une démarche de RAC peut donc demander autant de temps que si la personne suit les cours. Ainsi, la personne candidate aura à être évaluée pour chaque compétence d'un programme de formation afin de démontrer le niveau de maîtrise de ces compétences.

- **La RAC vient reconnaître mes années d'expérience : FAUX**

Ce n'est pas l'expérience de la personne candidate qui est reconnue par le biais d'une démarche de RAC, mais son niveau de maîtrise des compétences en lien avec un programme de formation collégial.

- **Le diplôme obtenu par une démarche de RAC est le même que celui obtenu en suivant toute la formation : VRAI**

Effectivement, les compétences reconnues à la suite d'une démarche de RAC sont exactement les mêmes que celles à maîtriser en suivant les cours. Ainsi, que ce soit en suivant les cours ou en réussissant les évaluations reliées aux compétences par une démarche de RAC, le diplôme obtenu est exactement le même.

Première étape – L'information :

- Visionnement obligatoire de la capsule d'information par la personne candidate, avant de soumettre un dossier de candidature. La capsule présente la démarche de RAC au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, ses particularités et ses exigences;
- Au besoin, il est possible de réserver un moment avec la conseillère RAC associée au programme souhaité en cliquant sur le lien Booking se trouvant dans le courriel d'information reçu.

Deuxième étape – Le dépôt du dossier :

- Effectuer une demande d'admission au SRAM en utilisant le lien fourni dans le courriel d'information reçu;
- Fournir les documents demandés (voir *Documents à fournir* à la page 7) au SRAM;
- Payer les frais d'admission non remboursables au SRAM.

Troisième étape – L'analyse scolaire et admissibilité :

- L'aide pédagogique individuelle (API) en RAC procèdera à l'analyse scolaire de la demande d'admission, en lien avec les conditions d'admission du programme et les exigences au niveau de la maîtrise du français écrit et à l'oral;
- S'il y a lieu, les acquis scolaires de la personne candidate seront analysés afin de reconnaître partiellement ou complètement certains cours ou compétences du programme souhaité, selon les descriptifs de cours fournis. À noter que l'absence de ces documents peut limiter la reconnaissance des acquis scolaires;
- Le paiement des frais d'analyse du dossier se fait via Omnivox sur réception de la facture (frais non remboursables).

Quatrième étape – L'autoévaluation des compétences :

- À la suite à son admission au programme et au paiement des frais d'analyse de dossier, la personne candidate complète l'autoévaluation qui lui sera transmise par la personne conseillère en RAC;
- L'autoévaluation doit être complétée à l'ordinateur et ensuite être envoyée par courriel à la personne conseillère en RAC;
- L'autoévaluation est analysée par un spécialiste de contenu afin de déterminer si la personne candidate peut être invitée à poursuivre sa démarche de RAC.

Cinquième étape – L'entrevue de validation :

- L'entrevue de validation se déroule avec la personne candidate et deux spécialistes de contenu. Elle se base sur les réponses écrites dans l'autoévaluation, les informations contenues dans le CV et un questionnaire standardisé;
- Cette rencontre permet de déterminer si la personne candidate est admissible à une démarche de RAC et complète l'autoévaluation. Cela vient confirmer ou non la pertinence d'entreprendre une démarche de RAC;
- Il est recommandé aux personnes candidates de se préparer en ayant en main leur autoévaluation remplie;
- À la suite de cette entrevue, la personne candidate est admise ou refusée en RAC :
 - Si elle est refusée : la personne candidate peut alors suivre les cours du programme technique souhaité ou parfaire ses connaissances en lien avec les compétences du programme. Elle pourra soumettre une nouvelle demande et obtenir une autre entrevue de validation après un délai d'un an;
 - Si elle est acceptée : la personne candidate pourra alors débiter les évaluations pour chacune des compétences à atteindre du programme d'études souhaité.

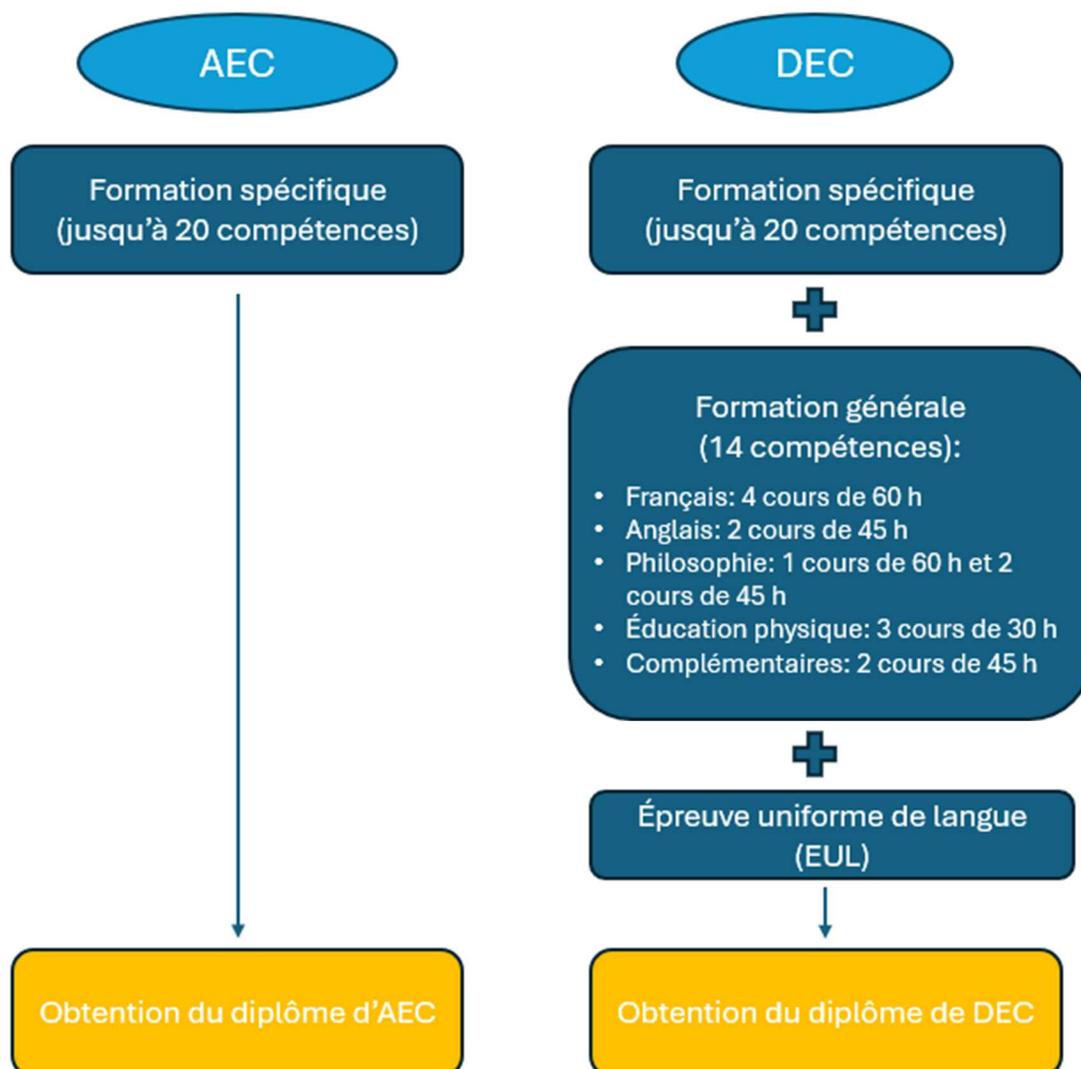
Sixième étape – L'évaluation des acquis extrascolaires :

- Différentes activités d'évaluation sont réalisées pour chacune des compétences du programme technique pour lequel la personne candidate a été admise en RAC. Quelques exemples d'activités d'évaluation : observations réalisées en personne ou à distance, travaux personnels, évaluations écrites, entretiens avec le spécialiste de contenu, etc.;
- Il est possible d'avoir des mesures de formation manquante lorsqu'un ou plusieurs éléments d'une compétence ne sont pas atteints, la personne candidate retourne ensuite en évaluation.

Septième étape – L'obtention du diplôme :

- Lorsque toutes les compétences sont atteintes, la personne candidate obtient son diplôme du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, que ce soit une attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC);
- Pour l'obtention d'un DEC, la formation générale (voir *Composantes d'un DEC et d'une AEC* ci-dessous), l'épreuve uniforme de français ainsi que l'épreuve synthèse de programme doivent être complétées et réussies, même pour une démarche de RAC.

Composantes d'un DEC et d'une AEC



POUR TOUS LES CANDIDATS

Scolarité

Études effectuées au Québec

- Relevé de notes officiel du secondaire (ministère de l'Éducation du Québec)
- Relevés de notes officiels des niveaux collégial et universitaire, s'il y a lieu
- La personne candidate **n'a pas** à fournir les certificats de réussite d'activités de perfectionnement

Études effectuées hors Québec

- Évaluation comparative du MIFI, si disponible
- Relevés de notes officiels des études secondaires de la province ou du pays d'origine
- Relevés de notes officiels des études postsecondaires de la province ou du pays d'origine, s'il y a lieu
- La personne candidate **n'a pas** à fournir les certificats de réussite d'activités de perfectionnement

Expérience

- Curriculum vitae à jour
- Attestations d'emplois pertinents (actuel et précédents) et en lien avec le programme visé

POUR LE CANDIDAT NÉ

Au Québec

- Copie du certificat de naissance (grand format, où figure le nom des parents)

Au Canada hors Québec

- Acte de naissance
- Preuve de résidence au Québec (ex. : carte d'assurance maladie valide)

À l'extérieur du Canada

- Acte de naissance
- Preuve de résidence au Québec (ex. : carte d'assurance maladie valide et/ou le certificat de sélection du Québec (CSQ) et/ou la fiche IMM-1000 ou IMM-5292 ou IMM-5688 avec la mention du numéro du CSQ)
- Preuve de statut d'immigrant (ex. : carte de citoyenneté canadienne ou carte résident permanent ou IMM-1000 ou IMM-5292 ou IMM-5688)

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- D'autres documents et tests peuvent être requis pour compléter le dossier de la personne candidate.
- Une photocopie lisible des documents est acceptée. Cependant, les documents originaux peuvent être demandés en tout temps au cours de la démarche
- Les documents présentés doivent obligatoirement être en français ou en anglais. Les originaux ou les copies certifiées conformes des documents dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'une traduction signée et authentifiée par un traducteur agréé

DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

L'accompagnement
est au cœur
de la démarche



Les professionnels de la RAC et les spécialistes de contenu sont soucieux d'offrir un environnement dans lequel la personne candidate mobilise ses ressources, ce qui favorise la démonstration la plus éloquente possible de ses compétences aux fins d'évaluation.

INFORMATION SUR LA DÉMARCHÉ

Une information complète sur la démarche de RAC est transmise aux personnes candidates. Les renseignements généraux sont donnés de façon individuelle ou collective, par le collège ou tout organisme jugé apte à le faire.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET AUTOÉVALUATION DE SES COMPÉTENCES

Les documents nécessaires à l'ouverture et à l'analyse du dossier de candidature sont remis par la personne candidate.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE

La validation comprend l'analyse du dossier de candidature et l'entrevue de validation, individuelle. Celle-ci permet de juger de la pertinence de la candidature au regard d'un programme d'études donné.

ARRÊT DE LA DÉMARCHÉ

- Désistement du candidat
- Capacité de démonstration insuffisante des compétences

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation se fait pour chacune des compétences du programme d'études, celles-ci parfois regroupées de manière à bien refléter leur mise en œuvre dans des situations authentiques.

FORMATION MANQUANTE AU BESOIN

La formation manquante se donne à la suite de l'évaluation et vise la maîtrise des éléments de compétence initialement lacunaires. Ceux-ci sont sujets à une réévaluation en vue d'attester l'acquisition de ces éléments.

DIPLÔME OU ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Qu'est-ce que la RAC?

- La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à une personne adulte de faire reconnaître officiellement ses compétences acquises à travers des expériences de vie et de travail, en relation avec un programme d'études.

Qui peut entreprendre une démarche de RAC?

- Une personne adulte ayant une expérience significative dans un domaine en lien avec un programme d'études (au moins deux années à temps plein dans le domaine visé);
- Une personne adulte quasi diplômée d'un programme technique et qui a acquis une expérience significative sur le marché du travail en lien avec les compétences manquantes.

Pourquoi la RAC?

- Obtenir une reconnaissance officielle du ministère de l'Enseignement supérieur;
- Faire reconnaître ses compétences maîtrisées et rehausser ses qualifications;
- Obtenir une promotion;
- Améliorer ses qualifications et conserver son emploi;
- Accroître ses chances de décrocher un emploi;
- Atteindre un objectif personnel.

Puis-je débiter une démarche en RAC même si je n'ai pas beaucoup d'expérience de travail?

- La RAC se base sur les principes qu'une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences lorsqu'elle fournit la preuve qu'elle les possède. Ainsi, pour pouvoir être admissible à une démarche en RAC, il faut avoir un minimum d'acquis extrascolaires;
- De plus, il faut que l'expérience professionnelle soit directement en lien avec le diplôme visé et de niveau collégial (technicien). Il faut donc avoir au moins deux années d'expérience à temps plein comme technicien dans le domaine visé par la démarche.

Le programme pour lequel je veux de la RAC n'est pas dans la liste, où puis-je trouver un cégep offrant de la RAC dans ce programme?

- Vous pouvez vous rendre sur le site web <http://lecegep.ca> pour connaître les possibilités en RAC pour les différents cégeps.

Combien de temps prend une démarche en RAC?

- La durée d'une démarche RAC est influencée par plusieurs éléments, puisqu'il s'agit d'une démarche flexible et personnalisée. Il n'y a donc pas de durée moyenne et cela demande un certain temps, chaque compétence non atteinte d'un programme devant faire l'objet d'une évaluation. Ainsi, la durée de la démarche dépend du temps investi par la personne candidate chaque semaine.

Je viens d'immigrer et je n'ai pas encore de statut de résident permanent, puis-je déjà débiter une démarche en RAC?

- Pour être admissible et débiter une démarche en RAC, il faut obligatoirement détenir un statut de résident permanent ou de citoyen canadien.

Est-ce que le fait d'avoir eu des enfants ou d'avoir pris soin d'une personne handicapée de mon entourage fait partie de l'expérience pertinente?

- Malheureusement, cette expérience, bien que très enrichissante, n'est pas acceptée.